L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 MARS 1848.

Imprimé et publié par
HAGNE & WEISSE.
No 81, rue de Carondelet et No. 13, rue de Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 21 MARS 1848

POUR MAIRE:
A. D. CROSSMAN.

LE TRAITÉ DE PAIX.

Le *Herald* de New-York du 12 courant, renferme le sommaire suivant du traité de paix que nous lui empruntons. Ce sommaire est sans doute exact, mais nous ignorons comment se trouve-t-il New-York à en se le procurer. La partie de la discussion n'est pas une des moindres parties quantes de nos nouvelles.

Le premier article désigne MM. Clemens, Conrad Atocion comme commissaires de la part du gouvernement mexicain pour régler et conclure une paix durable entre les Etats-Unis du Nord et les Etats du Mexique, avec Nicholas P. Trist, commissaire des Etats-Unis, &c.

Le traité 2 stipule qu'il aura immédiatement suspension d'hostilités entre les armées des deux Républiques.

L'article 3 fixe les nouvelles frontières des Etats-Unis au sud-ouest. La ligne partira du Golfe du Mexique, à trois lieues de terre, suivra le milieu du Rio-Grande jusqu'à l'intersection de ce fleuve avec la frontière méridionale du Nouveau Mexique; la ligne suivra cette frontière méridionale jusqu'à la limite occidentale de cette même province, puis se dirigera sur le nord jusqu'à la première branche du Gila qu'elle coupera; elle suivra le milieu du lit de cette rivière et du fleuve principal jusqu'au Colorado, puis elle traversera le pays à l'Ouest et se terminera à l'Océan Pacifique à une lieue au sud de San Diego. Les Etats-Unis auront la libre navigation du Golfe de Californie et du fleuve Colorado, depuis l'embouchure du Gila jusqu'à la mer.

Le traité stipule que les citoyens Mexicains résidant dans le territoire cédé pourront quitter l'Ouest, emportant avec eux leurs biens, ou en disposant de toute autre façon, ou bien, vivre et conserver la position qu'ils ont dans le pays où ils sont actuellement, sans aucune atteinte aux droits gouvernement, et recevoir de celui-ci la protection due aux citoyens Américains.

L'article 6 est le plus grand le gouvernement des Etats-Unis s'engage à prendre des mesures pour empêcher les incursions des Indiens. Les deux nations devront unir leurs efforts dans ce but.

Le traité en cette occasion de leurs hommes, ses lois. Une autre part à payer au Mexique la somme de quatre millions de piastres. On a compté sur trois millions de piastres, payables par le Congrès, plus tard la dernière session, pour les mêmes négociations, et que M. Trist avait été nommé. Ces deux millions seront payés au gouvernement mexicain immédiatement après la ratification mutuelle du traité et la cessation des hostilités. Les trois millions restant seront soldés en quatre paiements annuels, et porteront six pour cent d'intérêt à partir du jour de la ratification. Par ce moyen, ajoute, les Etats-Unis prennent à leur charge les réclamations des citoyens américains contre le Mexique, pourvu, bien entendu, qu'elles ne dépassent pas le chiffre de trois millions et quatre piastres.

Les Américains devront céder au gouvernement mexicain les archives nationales qu'ils trouveront dans le territoire cédé.

Le traité de commerce conclu entre les deux pays en 1831, doit être remis en vigueur pendant huit ans, à l'expiration desquels il sera de nouveau gouvernements de la terre.

Les dépêches seront livrées aux autorités mexicaines dès que le traité sera ratifié.

Les troupes américaines devront évacuer le 10 courant ou Mars, dix mois après la ratification. Les troupes mexicaines se maintiennent à l'opposé, dans certains endroits, et prétendent leurs cantonnements dans quelque partie sûrable du Mexique, et le gouvernement de ces pays devra en faire notice de quelque proposition d'achat, et pourra en faire notice.

Les prisonniers existent à l'armée à partir de la ratification du traité jusqu'au moment où les troupes américaines seront libres de droits de retour.

L'échange des prisonniers doit avoir lieu quatre mois après ratification mutuelle de chaque Etat.

Les citoyens du Nouveau Mexique seront déterminés d'après la carte du Mexique de Disturnell publiée à New-York, en 1847.

Il y a d'autres articles importants dont la teneur n'est pas encore connue.

La nouvelle de ratification du traité de paix a été reçue avec une joie. Elle a exercé une influence salutaire sur le crédit du gouvernement et les fonds publics. Mais quelques agitateurs sont ces avis pacifiques, mais ne voulons pas nous reposer prématurément. Nous avons un traité, il est vrai, mais nous voulons nous assurer qu'il sera approuvé, et les Mexicains sont plus disposés du côté de leur nouvel ami. Le traité, en outre, modifiera, et nous le saurons, l'accueil que fera le gouvernement mexicain aux amendements de notre sénat. Les Mexicains seront les acceptera-t-ils, nous le saurons, mais M. Mejia peut, pour les intérêts du pays, agir différemment à montrer si peu de zèle, ou, ce que nous craignons, plus de zèle qu'il ne faut.

Il est à craindre que les citoyens Mexicains résidant dans le territoire cédé pourront quitter l'Ouest, emportant avec eux leurs biens, ou en disposant de toute autre façon, ou bien, vivre et conserver la position qu'ils ont dans le pays où ils sont actuellement, sans aucune atteinte aux droits du gouvernement, et recevoir de celui-ci la protection due aux citoyens Américains.

L'article 6 est le plus grand le gouvernement des Etats-Unis s'engage à prendre des mesures pour empêcher les incursions des Indiens. Les deux nations devront unir leurs efforts dans ce but